



Règlement de consultation valant cahier des clauses particulières

Référence du marché : MT EES-1 2025/2026

1. Identification de la personne publique :

ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG (EES)

2 Rue Peter Schwarber

CS 60014

67015 STRASBOURG CEDEX

Représentée par : M. Aubry Jean Marc, Chef d'établissement

Téléphone : 03 88 348 220

Email : ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr

Marché suivi par : M. Youness El Hassnaoui, Secrétaire Général

2. Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 27 à 29 du code des marchés publics.

Il est fractionné sous forme d'un marché bons de commande, lesquels seront transmis mensuellement ou par cycle d'enseignement.

Le présent marché est régi par les dispositions du Code des marchés publics.

3. Durée du marché :

Le présent marché est valable pour 24 mois du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Aucune tacite reconduction ne sera possible.

4. Objet du marché :

Le marché a pour objet le transport des membres de la communauté éducative de l'EES entre l'établissement, les installations sportives de Strasbourg ou des communes limitrophes, ainsi que des lieux de visites pédagogiques en France et à l'étranger.

5. Pièces constitutives du marché :

Les documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité :

- Le présent règlement de consultation valant cahier des clauses particulières : il est rédigé en un original conservé par l'EES et qui fera foi en cas de litige.
- L'acte d'engagement.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fourniture courantes et de services.
- Le bordereau de prix unitaire rempli par le soumissionnaire.
- Les bons de commande.
- Le document d'explication de dépôt de factures sur CHORUS PRO

Le soumissionnaire s'engage à respecter le présent règlement de consultation, non modifiable. Les conditions générales de vente ne sauraient prévaloir sur ce qui est décrit dans ce document.

6. Description des prestations attendues :

Le marché porte sur le transport des membres de la communauté éducative de l'EES, de la maternelle (M1) à la terminale (S7) vers les différents sites de pratiques des activités sportives et des lieux de visites et d'activités pédagogiques.

On entend par transport : 1 navette = 1 Aller + 1 Retour.

Le prestataire devra être en mesure de mettre à disposition un autocar d'un minimum de 55 places pour réaliser ces navettes, sauf demande expresse de l'établissement pour les petits groupes d'élèves (minibus). En tout état de cause la taille du bus devra être adaptée au nombre de personnes transportées et aux règles de sécurité en vigueur.

Les navettes sont à prévoir depuis les lieux suivants :

Lieu de départ 1 : parvis de l'EES – 2 Rue Peter Schwarber – 67000 STRASBOURG

Lieu de départ 2 : Dépose minute – Route de la Wantzenau – 67000 STRASBOURG (en face de l'EES)

Exemples de destinations habituelles :

- Piscine de la Robertsau
- Gymnase du Bon Pasteur Strasbourg
- Gymnase Tivoli
- Patinoire Strasbourg
- Piscine de Schiltigheim
- Piscine de la Kibitzenau
- Salle Concorde
- Ill Club
- Gymnase Branly
- Jardin des 2 Rives
- Etang de Plobsheim
- Passe à poissons Gamsheim...

Le nombre prévisionnel estimé de navettes (rotations Aller+ Retour) pour la durée totale du marché est de 300.

Ce nombre est strictement prévisionnel et pourra évoluer notamment en fonction des créneaux réservés à l'établissement sur chaque site, des absences des enseignants, de l'annulation des sorties ou encore de l'indisponibilité des structures.

L'année scolaire est divisée en 4 cycles : des modifications (nombre de navettes, horaires et destination) peuvent être à prévoir entre chaque cycle.

Un calendrier prévisionnel pour l'année scolaire suivante sera remis au prestataire retenu au plus tard entre le 1^{er} juillet et le 13 juillet de l'année scolaire précédente (par exemple juillet 2025 pour l'année scolaire 2025/2026).

7. Conditions de réalisation des prestations :

- Conditions d'annulation : tout transport annulé par l'établissement par tout moyen de communication 4 heures au plus tard avant le déplacement ne sera pas facturé.
- Retard : tout retard supérieur à 15 minutes de présentation du bus sera susceptible d'entraîner l'annulation du transport sans coût pour l'établissement, sauf si l'enseignant décide toute de même de réaliser la rotation.

8. Proposition de tarifs :

La proposition de tarifs devra comprendre impérativement et conformément au bordereau de prix ci-joint :

- Coût unitaire par **navette** (= aller + retour)
- Une estimation du coût global maximum pour la durée du marché
- Les éventuels frais annexes complémentaires (péages, repas des chauffeurs...).

Les prix sont fermes et définitifs pour la durée du marché.

9. Engagements du transporteur :

Le transporteur s'engage

- à respecter la législation en vigueur au moment de l'exécution des prestations visant à la sécurité des biens et des personnes mis à disposition et transportés.
- A fournir :
 - Une attestation d'assurance couvrant son activité de transporteur professionnel,
 - Un descriptif de la société comprenant notamment un descriptif détaillé de la flotte de véhicules (*nombre de cars, nombre de places assises, âge moyen du parc, équipements des véhicules*), liste des principales références.

La prestation proposée devra être adaptée au public d'enfants transportés : de la maternelle à la terminale, de 4 ans à 18 ans.

Les transporteurs doivent présenter une tenue correcte et faire preuve d'un comportement irréprochable. La Direction de l'établissement se réserve le droit d'exiger du titulaire du marché, sans versement d'indemnités, le retrait à tout moment le remplacement immédiat de tout chauffeur contrevenant à ces règles.

10. Modalités de règlement :

Le transporteur adressera une **facture mensuelle détaillée sur laquelle figurera notamment la date ainsi que la destination des chacune des rotations**, sur la plateforme CHORUS PRO (selon les modalités jointes au présent règlement de consultation).

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique en vigueur, par mandat administratif. Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de **30 jours à compter de la date de réception de facture** présentée par le titulaire.

11. Critères d'attribution du marché :

Le marché est attribué à l'offre jugée la meilleure en considération des critères d'appréciation suivants avec leur pondération :

- Prix 60 %
- Qualité des services associés 40 %

12. Date limite de transmission des offres :

Les offres devront parvenir au service de Gestion de l'EES au plus tard le

8 septembre 2024 – 18h00

Modalités de transmission de l'offre :

1-par courrier recommandé avec AR à l'adresse suivante :

Ecole Européenne de Strasbourg

Service Gestion

Marché MT EES-1 2023-2025

CONFIDENTIEL

2 Rue Peter Schwarber – CS 60014 – 67015 STRASBOURG CEDEX

2- sur la plateforme AJI

<http://site.aji-france.com/>

13. Délai de validité des offres :

60 jours.

14. Délai d'exécution :

Les prestations devront être exécutées aux dates retenues dans le calendrier fourni au candidat retenu.

15. Notification :

Un avis d'attribution sera publié sur le site de l'AJI : <http://site.aji-france.com/>

Après signature de l'acte d'engagement par le prestataire retenu, l'attribution du marché sera validée par l'émission d'un bon de commande transmis au prestataire.

16. Résiliation :

La résiliation du marché se fera dans les conditions prévues à l'article 24 et suivants du CCAG-FCS.

RENSEIGNEMENTS :

Youness EL HASSNAOUI – Secrétaire Général

Téléphone : 03 88 348 220 – 07 57 46 07 52

Email : youness.el-hassnaoui@ac-strasbourg.fr

Adresse postale :

Ecole Européenne de Strasbourg

2 Rue Peter Schwarber

CS 60014

67015 STRASBOURG CEDEX

Fait à Strasbourg le 11 juillet 2024

Le Secrétaire général

Le Chef d'établissement ;

Youness EL HASSNAOUI

Jean Marc AUBRY

PARTIE RESERVEE AU CANDIDAT

A,

Vu et pris connaissance le / / 2024,

Pour le candidat (nom, signature et cachet),